



HABITAT



DÉPLACEMENTS



ÉCONOMIE




AGRICULTURE



ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
 Reçu en préfecture le 06/03/2023
 Publié le
 ID : 033-200043982-20230302-DE_28022023_01-DE



Communauté de communes du BAZADAIS

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LIVRE I : RAPPORT DE PRESENTATION

1.1 DIAGNOSTIC

1.1.4. DIAGNOSTIC SYLVICOLE

Diagnostic réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Gironde

CACHET & VISAS :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire arrêtant le projet de PLUi



Table des matières

I.	Stations forestières du territoire.....	1
I.1	Le climat	1
I.1.1	Températures	1
I.1.2	Précipitations	1
I.1.3	Divers	1
I.2	Les sols.....	2
I.3	Les reliefs et hydrographie.....	2
II.	Réglementation forestière.....	3
II.1	Les autorisations de coupes de bois en forêt privée.....	3
II.2	Facteurs environnementaux	4
III.	Contexte socio-économique	5
III.1	Les loisirs en forêt	5
III.2	Chasse et pêche	6
III.3	Contexte économique	6
III.3.1	La filière bois.....	6
IV.	Caractéristiques forestières du territoire.....	7
IV.1	Peuplements forestiers.....	7
IV.1.1	Taux de boisement.....	7
IV.1.2	Principales essences de production en surface %	7
IV.2	Récoltes départementales	9
IV.3	Voirie forestière et transport du bois.....	10
IV.4	Aspects fonciers	11
IV.5	Documents de gestion durable en forêts privées	12
IV.6	Certification forestière.....	13
V.	Annexe 1 : Listes des communes du territoire de la Communauté des Communes du Bazadais.....	13
VI.	Annexe 2 : Carte des peuplements forestiers de la Communauté des Communes du Bazadais.....	14

I. Stations forestières du territoire

Le Bazadais, d'une altitude moyenne de 100 m, culmine à 163 m en limite des départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Ses reliefs moutonnés sur la rive gauche de l'axe Garonne-Gironde font exception en Gironde.

Le changement de la nature des sols s'ajoute au relief ondulé pour constituer un paysage forestier différent de la futaie de pin maritime caractéristique du plateau landais. La région est entourée au nord par la Garonne et au sud par le Ciron

1.1 Le climat

1.1.1 Températures

Le climat de type océanique de la Gironde est très favorable à la forêt. Les températures moyennes sont de 5-7 °C l'hiver et de 19-21°C en été. Ces conditions climatiques permettent aux essences forestières adaptées de produire rapidement du bois.

Toute la zone couverte par la forêt sur le Massif des Landes de Gascogne, en raison d'un sol sableux, peut connaître, en toute saison, des températures très basses ou très élevées. La zone forestière connaît donc un nombre de jour avec gel, et forte chaleur (au-moins 30°C) plus élevée que dans le reste du département.

En 30 ans le réchauffement annuel moyen a été d'un peu plus d'un degré ; en été, il a atteint près de 2°C.

1.1.2 Précipitations

Les pluies sont relativement fréquentes et plus abondantes en hiver et en automne. Par contre l'été et le début de l'automne sont souvent plus secs (50 mm pour juillet contre 100 mm pour décembre). Le cumul annuel des précipitations en Gironde varie, d'est en ouest, de 700 à un peu plus de 1000 mm. En toute saison, la bande littorale est peu pluvieuse et très tempérée alors que l'intérieur forestier connaît la pluviométrie la plus abondante. Les précipitations annuelles moyennes sont de 823 mm sur le secteur du Bazadais.

1.1.3 Divers

En Gironde, les vents dominants y soufflent du sud-ouest à nord-ouest. Le deuxième secteur important est le sud-est, plus marqué dans la partie orientale du département.

L'ensoleillement de la Gironde est de l'ordre de 2 000 heures.

D'une année sur l'autre on note des variations de précipitations et de températures parfois remarquables. Ainsi, quelques événements climatiques ont été particulièrement marquants. On peut citer tout particulièrement: La sécheresse de 1921; la sécheresse des années 1942 à 1949; le grand froid et la neige en février 1956 ; le froid de l'hiver 1962/1963, les grands

froids de janvier 1985 et de 1987; la sécheresse qui débuta lors de l' été 1988 pour se terminer en 1992; les tempêtes du 27 décembre 1999 (Martin) et du 24 janvier 2009 (Klaus), et plus récemment la sécheresse de 2002 à 2006 avec deux années marquantes (printemps très chaud, été historiquement chaud en 2003 et sécheresse remarquable en 2005).

1.2 Les sols

Les types de sols rencontrés varient en fonction de la situation géographique des trente-et-une communes de la zone d'étude.

Sept communes (cf liste 1 p14) sont situées sur le Massif Forestier de Dordogne-Garonne qui reprend l'ancienne région naturelle qui est : « Vallées et terrasse de la Garonne ». Les sols de cette zone, assis sur des alluvions sont les plus riches. Les coteaux du secteur sont principalement composés de molasses et de calcaire, pouvant être recouvert d'argiles de décarbonatation, ainsi que des dépôts de graviers, sables ou limons. Plus au sud, d'importants dépôts de sable recouvrent certaines parties de cette zone. Des formations de calcaires gréseux et molasses se retrouvent sur les flancs de coteaux, apportées par les affluents de la Garonne.

Les vingt-quatre communes restantes (Cf liste 2 p15) sont situées sur le Massif Forestier des Landes-de-Gascogne qui est situé sur l'ancienne région forestière naturelle appelée « Lande ». Les sols de cette zone sont recouverts d'une couche épaisse de sable d'origine essentiellement éolienne récente (Quaternaire supérieur) pouvant atteindre 4 000 m au cœur du Massif.

L'ensemble constitue une vaste plaine ponctuée de quelques dunes de sable avec un réseau hydrographique peu ramifié entraînant la formation de lagunes. Les conditions édaphiques sont naturellement ingrates car la fertilité de ces sols dits podzolisés qui couvrent cette zone est faible. Les sables des landes sont classés parmi les sols forestiers les plus pauvres au monde au sujet du phosphore. L'évolution de ces sols (pédogénèse) est dépendante de la nappe phréatique souvent proche de la surface. On distingue ainsi trois situations stationnelles liées à la profondeur de la nappe qui influence la production forestière : Landes humides, mésophiles ou sèches.

1.3 Les reliefs et hydrographie

L'ensemble du réseau hydrographique de la CDC du Bazadais se déverse dans la Garonne. La partie nord du territoire formée de succession de collines et de coteaux est drainée par Le Beuve et Le Lisos. La moitié sud de la zone située dans le pays de la Haute Lande Girondine se différencie nettement avec ses vastes étendues planes drainées par le Ciron (affluent de la Garonne).

La diversité des habitats et la présence d'espèces remarquables se concentrent essentiellement sur ces réseaux hydrographiques.

Tout un réseau d'assainissement naturel ou artificiel, indispensable à la production forestière ou agricole, alimente le fleuve ou les rivières du secteur.

II. Réglementation forestière

II.1 Les autorisations de coupes de bois en forêt privée

Les coupes en forêt privée sont soumises à des obligations au niveau des surfaces et du renouvellement des peuplements.

Ces obligations diffèrent selon les propriétés. D'autres cas, plus rares, existent, notamment dans les zones protégées.

Référence juridique : Article L124-5 du code forestier

Dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable, les coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à un seuil de surface et enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie ne peuvent être réalisées que sur autorisation du représentant de l'Etat dans le département, après avis, pour les bois et forêts des particuliers, du Centre National de la Propriété Forestière.

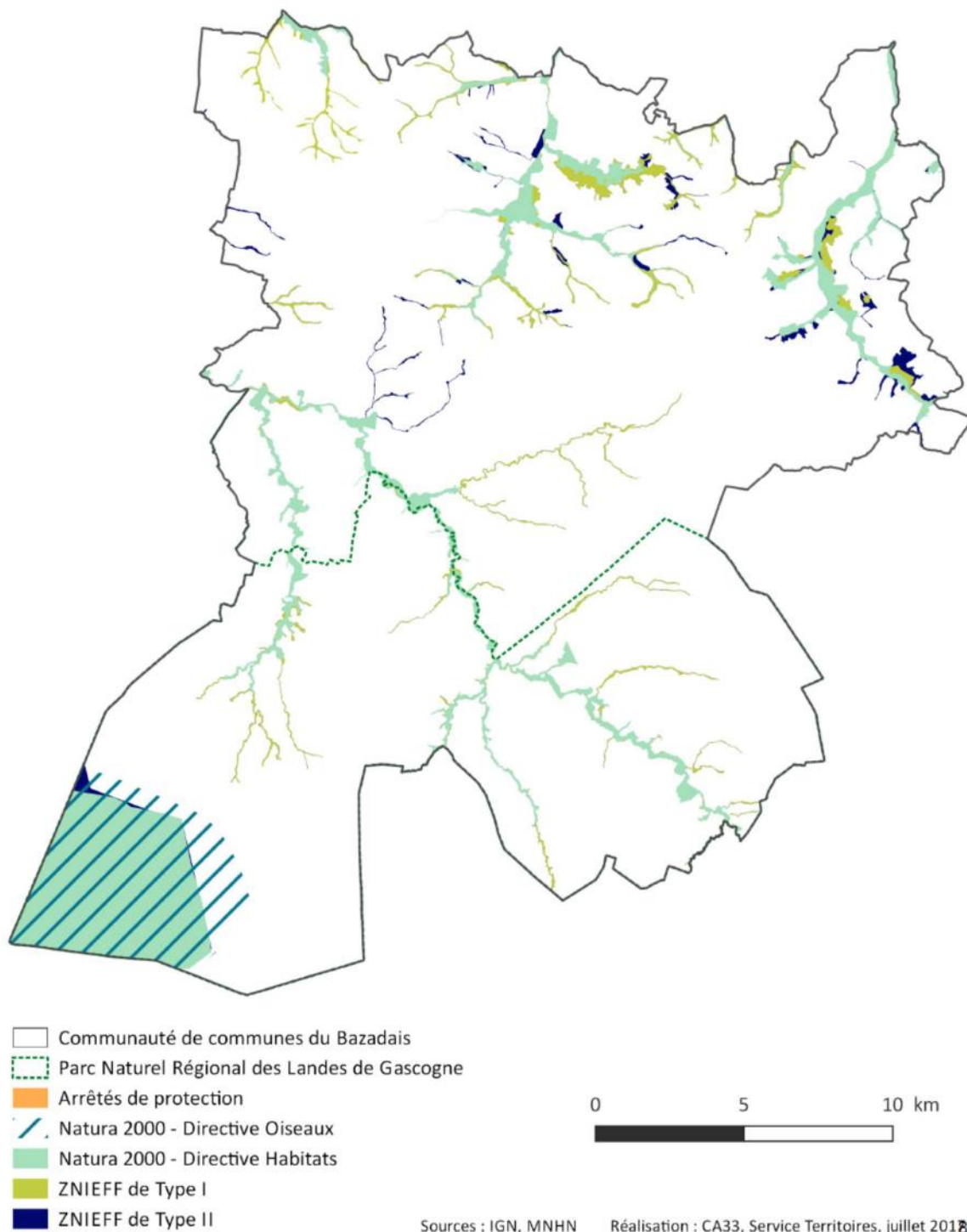
En Gironde le seuil est de 5 ha pour les feuillus et de 10 ha pour les résineux.

Référence juridique : Article L124-6 du code forestier

En l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle satisfaisante, le propriétaire du sol est tenu de prendre les mesures nécessaires au renouvellement du peuplement dans un délai de cinq ans à compter de la date de début d'une coupe définitive et dès lors que cette coupe est réalisée dans un massif forestier de plus de 4 ha situées dans des massifs de plus de 10 ha.

II.2 Facteurs environnementaux

Sur le territoire de la communauté de communes du Bazadais, il existe différents zonages environnementaux protégés et de conservation qui représentent des milieux sensibles (cf carte 1).



Carte 1 : Zonages environnementaux de la Communauté des Communes du Bazadais

La gestion forestière sur ce territoire est concernée actuellement par différents types de zonages de protection de la biodiversité :

- Les inventaires tels que les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type 1 et 2 (1 : foyers de biodiversité ; 2 : secteurs plus vastes à forte potentialité écologique) couvrent 10 985 ha.
- Les mesures contractuelles / Natura 2000 : issues de la transposition des directives « oiseaux » et « habitats » de l'union européenne représentent aujourd'hui 8 571 ha de la zone d'étude.
- Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) représentent une surface 2 793 ha de la CDC du Bazadais.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pourront être utilisés pour la prise en compte de la ressource en eau dans la gestion forestière. Un SAGE est mis en œuvre depuis 2014 sur le Ciron et des SAGE sont en cours d'élaboration sur la Garonne.

La conservation de la richesse écologique de ces milieux passe par la conservation du fonctionnement de l'hydrosystème dans son ensemble (cours d'eau et zones humides associées, lagunes et mares). Les tronçons de cours d'eau situés en forêt sont particulièrement sensibles aux interventions sylvicoles, notamment les opérations nécessitant un passage au-dessus du cours d'eau qui doivent être bien préparées.

III. Contexte socio-économique

III.1 Les loisirs en forêt

La partie boisée du territoire offre un cadre propice à la pratique de nombreuses activités de pleine nature en lien avec les espaces forestiers dont l'accueil du public est facilité en forêt public et généralement toléré en forêt privée.

L'activité principale est la randonnée pédestre qui se pratique toute l'année. Le simple randonneur, le sportif ou le pèlerin peut utiliser les chemins et les sentiers aménagés dont certains sont balisés.

De plus, s'ajoute le VTT, les randonnées équestres, le canoë,...qui traversent ces paysages forestiers.

Le développement des sports motorisés (quads, motos) pratiqués sur le territoire doit être maîtrisé et encadré en fonction des risques d'incendie, de la fragilité des milieux pour éviter la dégradation des chemins.

III.2 Chasse et pêche

Ces deux activités sont très pratiquées sur le territoire. La pêche se pratique en étang ou en rivière. Les chasseurs sont nombreux et leur activité est nécessaire à la régulation des importantes populations de grand gibier. La chasse participe au bon fonctionnement de la forêt par la mise en place des plans de chasse ou des actions localisées pour réduire les populations dans les zones forestières les plus sensibles (jeunes plantations et régénérations naturelles récentes). Pour cela, la communication et la collaboration entre chasseurs et forestiers sont très importantes pour atteindre le sacro-saint équilibre agro-sylvo-cynégétique.

III.3 Contexte économique

Sur la partie nord du territoire, la production de bois n'est pas forcément l'objectif principal des propriétaires, comme la chasse, les champignons, etc...

La forêt peut être une source de divers revenus dont le principal est la vente de bois. Une forêt résineuse ou feuillue bien gérée permet la production de bois d'œuvre, de bois d'industrie, de bois énergie (buche ou plaquettes) et de bois de service tel les piquets.

III.3.1 La filière bois

L'ensemble des forêts du territoire joue un rôle primordial dans l'économie forestière de la région. Le rôle premier est la production de bois de pin maritime pour fournir en bois d'œuvre et d'industrie les diverses filières locales et régionales.

Les vingt-et-une entreprises forestières implantées sur le territoire représentent 167 salariés. Il y a des entreprises de travaux forestiers, des négoce en bois, des exploitants, une coopérative forestière et des scieries. Sur le territoire, le volume scié annuellement par les industriels atteint en moyenne plus de 226 000 m³ de pin maritime. D'autres entreprises interviennent sur le secteur comme des experts forestiers, d'autres négoce et des gestionnaires qui alimentent d'autres scieries extérieures au territoire en bois d'œuvre de résineux et de chênes. (sources : ETFA 2008)

Maintenir les emplois et les compétences des entreprises forestières locales est fondamental. Les enjeux pour les entreprises de travaux forestiers sont d'augmenter leur rentabilité, leur visibilité mais aussi leur attractivité auprès des jeunes (centre de formation forestière de Bazas) afin de susciter des vocations et un renouvellement continu de ces emplois nécessaires à la filière bois.

IV. *Caractéristiques forestières du territoire*

IV.1 *Peuplements forestiers*

La description des peuplements s'appuie sur les données IGN et BD FORET V2.

Cf Annexe 2 p15 « Carte des Peuplements forestiers de la Communauté de Communes du Bazadais »

IV.1.1 *Taux de boisement*

La surface forestière du territoire est 44 842 hectares pour un territoire de 60 756 hectares. Le taux moyen de boisement pour l'ensemble du territoire est de 74%, et ce taux varie de 24% à 96% en fonction de la situation géographique des communes.

Les communes situées dans le massif Dordogne-Garonne (cf liste des communes du massif Dordogne-Garonne) avec une surface forestière de 2 806 hectares ont un taux moyen de boisement de 45% avec des taux qui varient de 24% à 54%.

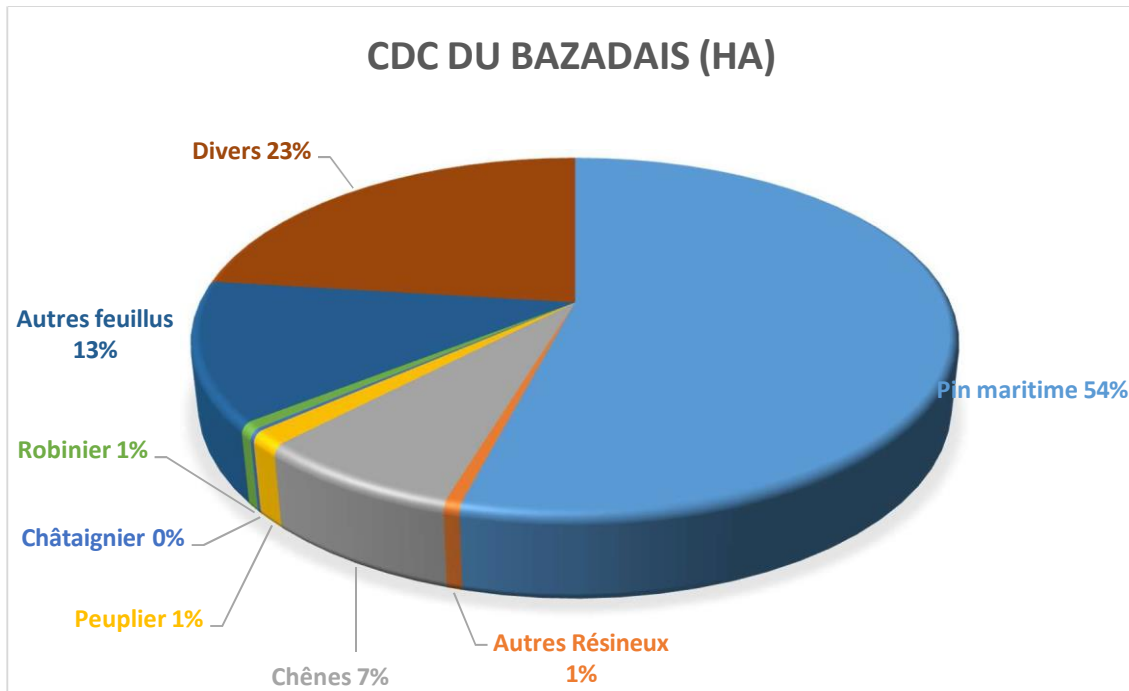
Les communes situées dans le massif des Landes-de-Gascogne (cf liste des communes du massif des Landes-de-Gascogne) pour une surface forestière de 40 632 hectares ont un taux moyen de 75% avec des taux par commune qui varie de 34% à 96%.

IV.1.2 *Principales essences de production en surface %*

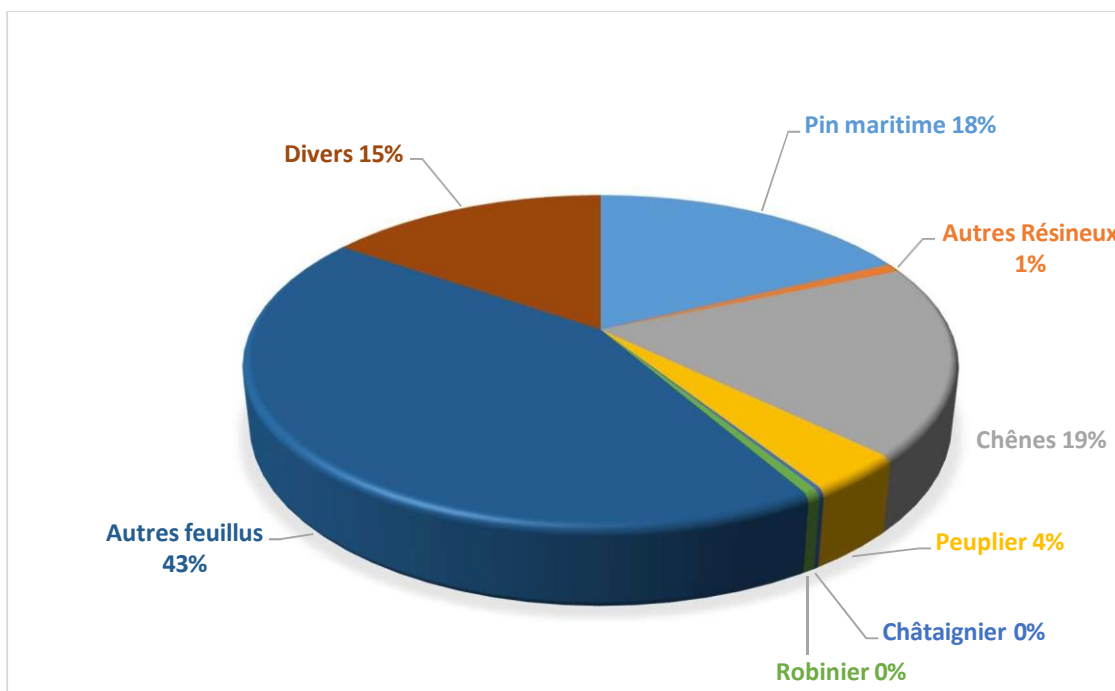
(Source : IGN, BD FORET V2)

Huit types de peuplement ont été recensés sur les 44 842 ha de forêts du territoire :

- Pin maritime : futaie régulière
- Chênes : peuplements réguliers composés principalement de chênes pédonculé ou sessile
- Autres feuillus : Taillis simples ou taillis sous futaie de charme, châtaignier et ou de robinier pseudo-acacia
- Autres résineux : futaie régulière de pin laricio, pin taeda.
- Châtaignier : taillis simple de châtaignier
- Peuplier : futaie régulière de peuplier
- Robinier : taillis ou plantation de robinier pseudo-acacia
- Divers : Landes, friches, indéterminé,...



IV.1.2.1 La zone située sur le massif de Dordogne-Garonne

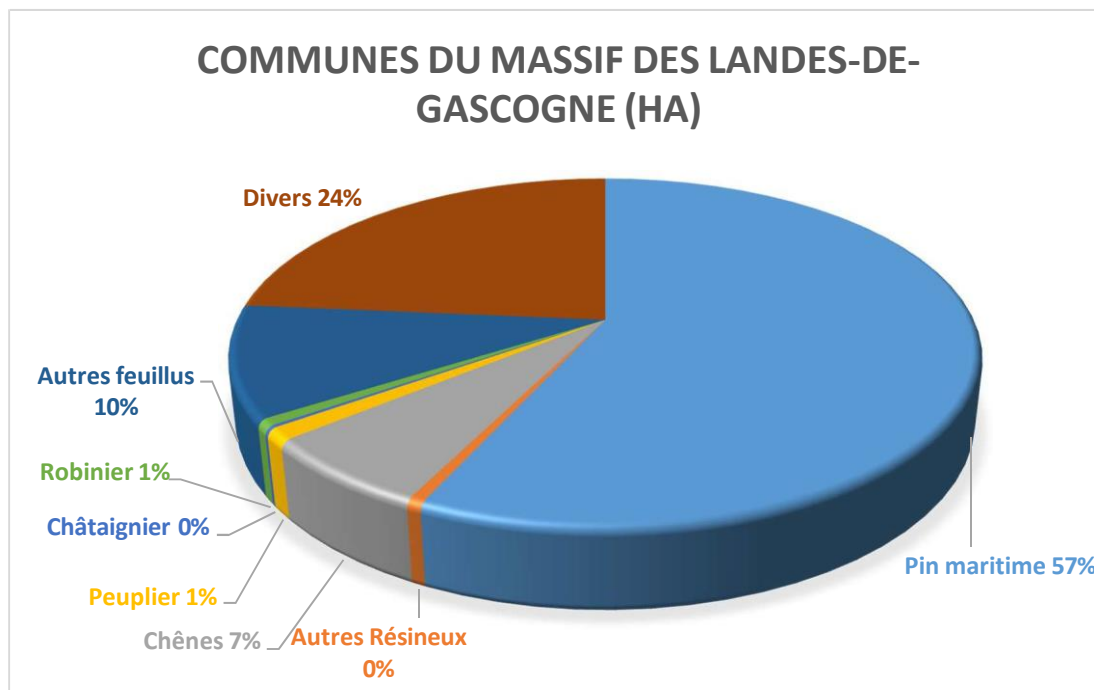


La surface forestière de cette zone de 2 806 hectares dominée par les feuillus, produit la majorité du bois d'œuvre à base de chênes du secteur.

Dans ce secteur de la CDC du Bazadais, les nombreux peuplements mélangés ne sont pas uniquement tournés vers la production de bois d'œuvre. La diversité des peuplements est plus grande que sur le plateau Landais situé au sud de la zone d'étude, car les conditions pédo-

climatiques y sont plus favorables. Contrairement aux plantations de pin maritime dominant le plateau landais depuis le XIX siècle, le Bazadais recèle des vestiges de peuplements forestiers très anciens.

IV.1.2.2 La zone située sur le massif des Landes-de-Gascogne



Cette zone représente la majorité de la surface forestière du territoire avec 40 632 ha dont 57% de forêt de production de pin maritime.

IV.2 Récoltes départementales

(Sources : Agreste 2015, enquête annuelle de branches 2015)

EAB 2015	Exploitation en milliers de m3 bois rond	
Bois d'œuvre résineux	985	46%
Bois d'œuvre feuillus	43	2%
Bois de trituration	844	40%
Autres bois d'industrie	51	2%
Bois énergie	196	9%
Total	2119	

L'augmentation de la qualité des bois dans les peuplements, donc la possibilité de mobiliser du bois d'œuvre, est à rechercher dans certaines zones pour une valorisation de la ressource et l'instauration d'une volonté sylvicole sur l'ensemble du secteur.

IV.3 Voirie forestière et transport du bois

Pour le transport des bois, les axes majeurs du territoire sont utilisés. Ce réseau de routes principales est complété par un réseau plus ou moins bien aménagé de routes départementales secondaires et communales. En plus de ces routes internes, l'autoroute A 65 traverse le territoire du Bazadais.

Des travaux d'infrastructures et d'équipements comme des pistes, chemins, pare-feu, ponts, passages busés, ... sont réalisés par l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre l'Incendie, plus communément appelée DFCI AQUITAINE qui est une association loi 1901 qui œuvre pour prévenir le risque feu de forêt sur le Massif des Landes de Gascogne. L'ensemble de ce réseau de pistes et de chemins facilite les travaux de débardage du bois ou l'accès aux piles de bois au bord des pistes pour les grumiers.



Ce réseau n'est présent actuellement que sur les communes du massif des Landes-de-Gascogne qui se sont regroupées au sein des 14 ASA de DFCI qui quadrille l'ensemble de ces communes.

Actuellement il y a 1 483 km de pistes dont 86% de pistes en sol naturel et 14% de pistes empierrées. (source GIP ATeGERI)

Afin d'assurer une prévention efficace, les travaux de DFCI portent sur l'ensemble du massif dans une logique de cohérence et de continuité du réseau de pistes et de fossés, quel que soit le statut des propriétés.

IV.4 Aspects fonciers

(Source : cadastre 2009)

Les forêts du territoire sont privées à 99% et divisées en 5 080 comptes de propriété qui représentent 44 842 ha de forêts.

Massif	Surface (ha)	Surface forestière (ha)	Nombre de propriétaire	Taux de boisement	Surface moyenne par propriétaire (ha)
Zone du massif Dordogne-Garonne	6 772	2 806	822	41 %	3,41
Zone du massif des Landes-de-Gascogne	53 969	42 036	4 258	78 %	9,87
Territoire de la CDC du Bazadais	60 756	44 842	5 080	74 %	8,82

Sur le massif Dordogne-Garonne, la surface moyenne est de 3,41 ha. Pourtant, en prenant uniquement les propriétés de plus de 4 ha, leur surface cumulée couvre 75% de la surface forestière de cette zone et leur surface moyenne atteint alors les 9.5 ha.

Sur la zone du massif des Landes-de-Gascogne la surface moyenne est de 9.87 ha. En regroupant les propriétés de plus de 4 ha, cela représenterait un tiers du nombre des propriétés de la zone et couvrirait alors 92% de la surface forestière de ce secteur. La surface de ces propriétés de plus de 4ha atteindrait les 27.60 ha de moyenne.

En fonction de la zone, à la multiplicité des propriétaires s'ajoute un morcellement des propriétés. Ce morcellement est une donnée essentielle d'un point de vue économique car c'est un frein à la mobilisation du bois et à la mise en place d'une gestion forestière.

Plusieurs solutions sont envisageables en regroupant le foncier ou bien les chantiers pour des surfaces de 5 à 10 ha. Des initiatives d'aides techniques et financières pour le regroupement des propriétaires en vue d'améliorer la gestion et la valeur des propriétés forestières existent.

IV.5 Documents de gestion durables en forêts privées

(Source : CRPF 2017)

Documents de Gestion Durable au 31/12/2017	Surface (ha)	Nombre de document de gestion	% de DGD	% de DGD par rapport à la surface forestière
Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)	3 322,71	202	27,8 %	7,4 %
Plan Simple de Gestion (PSG)	24 173.25	523	72,2 %	53,9 %
Total sur la CDC du Sud-Gironde	27 495.96	725		

Les objectifs et les enjeux de la gestion forestière ont évolué. Ainsi, la conservation de la biodiversité et l'adaptation des forêts aux changements climatiques ont pris plus d'ampleur.

Les documents de gestion durable des forêts (PSG, CBPS, RTG (règlement Type de Gestion)) donnent une garantie (ou une présomption de garantie) de gestion durable aux propriétaires qui en suivent les recommandations. Ces documents, nécessaires pour une bonne gestion de son patrimoine forestier, sont exigés par les services de l'Etat lors du dépôt de demandes d'aides ou d'aménagements fiscaux.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est un document cadre régional pour les forêts privées.

- Le **Plan Simple de gestion (PSG)** est un document spécifique à sa forêt. Le PSG est indispensable pour les forêts de plus de 25 ha ou plus, non forcément d'un seul tenant. Il décrit les peuplements, définit les orientations de gestion et programme des interventions sylvicoles sur 10 à 20 ans et est agréé par le CRPF.

- Le **Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)** est un moyen simple de gérer les petites surfaces en bon père de famille.

- Le **Règlement Type de gestion (RTG)** est un outil définissant les modalités de gestion pour chaque grand type de peuplement. Le RTG s'adresse aux propriétaires ne rentrant pas dans le cadre d'une obligation de PSG et qui font gérer leur bois par un organisme de gestion (coopérative...) ou un expert.

IV.6 Certification forestière

Localement, c'est le système de certification forestière PEFC qui est développé, selon les référentiels nationaux et régionaux en vigueur.

La certification PEFC a 3 objectifs : promouvoir la gestion durable des forêts, promouvoir le matériau bois grâce à la marque PEFC apposée sur les produits, et mettre en place des actions de progrès pour la forêt et l'environnement. Il s'agit d'un label qui garantit une gestion durable des forêts et s'efforce de promouvoir des pratiques forestières compatibles avec la protection des ressources forestières et le bien-être économique et social des populations concernées.

Sur le territoire, 720 propriétaires ont adhéré à la certification PEFC, cela représente plus de 21 525 hectares de forêts certifiées, soit un peu moins de la moitié de la surface forestière du territoire. (Source : PEFC Aquitaine)

V. *Annexe 1 : Listes des communes du territoire de la Communauté des Communes du Bazadais*

Communes du Massif de Dordogne-Garonne :

Birac	Cazats	Gajac	Gans
Lados	Saint-Côme	Sigalens	

Communes du Massif des Landes-de-Gascogne :

Aubiac	Bazas	Bernos-Beaulac	Captieux
Cauvignac	Cours-Les-Bains	Cudos	Escaudes
Giscos	Goualade	Grignols	Labescau
Lartigue	Lavazan	Lerm-et-Musset	Lignan-de-Bzas
Marimbault	Marions	Masseilles	Le Nizan
Saint-Michel-de-Castelnau	Sauviac	Sendets	Sillas

VI. Annexe 2 : Carte des peuplements forestiers de la Communauté des Communes du Bazadais

